

*République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
Commune : SAUVIGNY - COMMUNE*

Procès verbal

Le mercredi 29 juillet 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean-Luc HENRY.

Secrétaire de la séance : Monique BONAFINI

Présents : Jean-Luc HENRY, Monique BONAFINI, Nicolas LANGARD, Patrick HURNI, Tamara LUCAS, Sandrine MULLER, Dolorès STRICH, Amandine MORLOT, Romain HENRY, Fabien QUINOT

Absents et excusés : Tom GENIN

Ordre du jour :

- Acceptation du caractère urgent de la réunion
- Extension du réseau d'eau Rue de la Gare
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du :

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 04/06/2026 tel qu'il leur a été transmis.

Délibérations du conseil :

Approbation du caractère urgent de la séance (N° DE_2026_029)

M. le Maire rappelle que l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, le délai de convocation du Conseil Municipal est fixé à trois jours francs au moins avant le jour de la réunion.

En cas d'urgence, le délai peut toutefois être abrogé par le Maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le Maire doit rendre compte dès l'ouverture de la séance au Conseil Municipal, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

En application desdites dispositions une convocation du Conseil Municipal en urgence a été envoyée en date du 27 juillet 2026, soit un jour franc avant la séance extraordinaire du 29 juillet 2026.

Monsieur le Maire explique que l'urgence de cette réunion tient au fait du manque d'eau suite au tarissement du forage et de la source destinés à l'abreuvement du bétail de la ferme dû à la sécheresse, et qu'il y a lieu de procéder à l'extension du réseau d'eau afin de palier à ce déficit et subvenir aux besoins vitaux du bétail.

Vu l'article L.2121-11 du CGCT,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de valider le caractère urgent de la séance.

Délibération : adoptée

Extension réseau d'eau Rue de la Gare (N° DE_2026_030)

Monsieur le Maire informe l'assemblée des 2 demandes de raccordements au réseau d'eau :

- Le GAEC de la Favrotte demande un raccordement au réseau d'eau puisque à cause de la sécheresse actuelle, le forage et la source d'eau qui alimentent en eau le bâtiment d'élevage sont pour le moment asséchés. Le bâtiment est situé sur la parcelle n°ZE 0095 - Rue de la Gare.
- Pour les mêmes raisons, M MORLOT Florent demande également un raccordement au réseau d'eau pour alimenter en eau son parc où pâture son bétail. Son parc est situé sur la parcelle n°ZE 0187 - Rue de la Gare.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise Dominique MULLER SAS pour un montant de 15 032.40 €. L'entreprise devant être en congés mi-août, il est urgent de prendre une décision.

Monsieur le Maire : Jean-Luc HENRY, Romain HENRY et Amandine MORLOT étant directement ou indirectement liés à cette affaire n'ont pas pris part au vote et se sont retirés de la salle.

Madame Monique BONAFINI, 1ère adjointe reprend la présidence pour passer au vote, constate que le quorum est atteint.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- d'accepter les 2 demandes d'extension du réseau d'eau afin d'alimenter le parc et le bâtiment agricole,
- chargent Monsieur le Maire de signer tous les documents en rapport avec cette affaire
- d'inscrire la dépense à la section investissement du service des eaux

Délibération : adoptée

Questions diverses :

Rénovation de la mairie et création de 2 logements :

Monsieur le Maire procède au bilan financier des travaux de rénovation de la mairie et de la création de 2 logements.

- Montant total des travaux et frais d'architecte : 678 983.97 € HT soit 804 753.63 € TTC
- Montant total des subventions touchées (fonds vert, DETR, Climaxion, Amendes de police, EDF) : 564 781.48 €
- Montant du FCTVA récupéré : 112 364.86 €
- Coût de revient pour la commune sur le montant TTC des travaux : 127 607.29 €

Achat maison 5 place de l'Eglise

La maison située au 5 Place de la Mairie est à vendre, la municipalité envisage de l'acquérir.

Stationnement véhicule et remorque près du Lavoir

Un véhicule avec une remorque se trouve régulièrement dans le passage situé près du lavoir, le propriétaire ne semble pas décider à faciliter le passage, un courrier lui sera donc adressé.

Taille des haies

Un courrier sera adressé à certains habitants afin qu'ils taillent leurs haies qui débordent sur la voie publique. Un flyer d'information a déjà été distribué pour sensibiliser les administrés sur le nettoyage du trottoir devant leur habitation.

Panneaux

Monsieur le Maire informe que les panneaux d'interdiction de stationnement et d'information ont été installés.

Les feux d'artifices devraient être tirés, information sera demandé auprès de la Préfecture.

Séance levée à 19h30.

Jean-Luc HENRY
Président de séance

Monique BONAFINI
Secrétaire de séance